



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 19 juillet 2019
(OR. en)

11128/19
PV CONS 40
SOC 546
EMPL 417
SAN 343
CONSOM 203

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(**Emploi, politique sociale**, santé et consommateurs)
8 juillet 2019

TABLE DES MATIÈRES

Page

1.	Adoption de l'ordre du jour.....	3
2.	Approbation des points "A"	
a)	Liste des activités non législatives	3

Activités non législatives

3.	Économie du bien-être.....	4
4.	Semestre européen 2019.....	4
5.	Une planète propre pour tous: une vision stratégique à long terme pour une économie neutre pour le climat - aspects liés à l'emploi.....	5
6.	Divers.....	5
	Développements intervenus au niveau international en matière de politique de l'emploi et de politique sociale	
	ANNEXE - Déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil.....	6

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil a adopté l'ordre du jour figurant dans le document 10662/19.

2. **Approbation des points "A"**

Liste des activités non législatives 10669/19.

Le Conseil a adopté les points "A" dont la liste figure dans le document 10669/19, y compris les documents COR et REV présentés pour adoption. Les déclarations relatives à ces points figurent dans l'addendum.

Pour les points ci-après, les références des documents correspondants sont les suivantes:

Affaires institutionnelles

Nominations

- | | |
|--|---|
| 1. Décision sur le non-remplacement de membres de la Commission
<i>Confirmation de l'absence d'unanimité</i>
Approuvé par le Coreper (2 ^e partie) le 3 juillet 2019 | 10797/19.
10712/1/19 REV 1
+REV 2 (pt)
INST |
|--|---|

Actes délégués ou actes d'exécution

Transports

- | | |
|--|---|
| 12. Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 13.3.2019 complétant la directive 2010/40/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le déploiement et l'utilisation opérationnelle des systèmes de transport intelligents coopératifs
<i>Acte délégué - Décision d'exprimer des objections</i>
Approuvé par le Coreper (1 ^{re} partie) le 4 juillet 2019 | 10471/19.
7510/19.
+ COR 1 (sv)
+ ADD 1 à 5
+ ADD
TRANS 257 |
|--|---|

Activités non législatives

3. Économie du bien-être *Débat d'orientation*

☐ 10414/19 + COR 1
Doc. 10416/19.

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la base de la note d'orientation de la présidence figurant dans le document 10416/19. En présentant l'étude de l'OCDE (document 10414(+ADD1)), le secrétaire général de l'OCDE José Angel Gurría a souligné que le bien-être et une croissance économique durable se renforcent mutuellement.

Les ministres ont accueilli avec satisfaction l'examen de cette question, dont ils considèrent qu'il intervient à point nommé. Ils ont souligné le besoin d'intégration avec les instruments existants, notamment le socle européen des droits sociaux et le Semestre européen, et ont appelé de leurs vœux l'intégration de la perspective de bien-être dans la stratégie qui succèdera à Europe 2020. Plusieurs États membres ont demandé à la nouvelle Commission de faire une large place au bien-être dans son programme de travail. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité de disposer d'un ensemble d'indicateurs plus complet, au-delà du PIB, pour mesurer la croissance économique durable. Les ministres ont également mis en lumière la nécessité de réaliser une évaluation approfondie de l'impact de toutes les mesures sur le bien-être des citoyens, au niveau de l'UE et au niveau national, dans le respect des spécificités nationales et des compétences des États membres. Madame Thyssen, membre de la Commission, a insisté sur le fait que les politiques économiques et sociales sont les deux faces d'une même pièce et que la question pourrait alimenter le prochain cycle politique.

4. Semestre européen 2019

☐

a) **Recommandations concernant les programmes nationaux de réforme pour 2019 à l'intention de chaque État membre** *Approbation*

10687/19.
10182/1/19 REV 1
Doc. 9955/19.

Le Conseil a approuvé les aspects des recommandations par pays qui ont trait à la politique de l'emploi et à la politique sociale. La délégation hongroise a fait une déclaration qui figure à l'annexe.

b) **Évaluation des recommandations par pays pour 2019 et de la mise en œuvre des recommandations par pays pour 2018** **Avis des comités de l'emploi et de la protection sociale** *Approbation*

10688/19.

Le Conseil a approuvé les avis des comités de l'emploi et de la protection sociale

- c) **Décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres (Base juridique proposée par la Commission: article 148, paragraphe 2, du TFUE)** ☐ 10475/19.
9134/19.
Adoption

Le Conseil a adopté la décision relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres.

5. **Une planète propre pour tous: Une vision stratégique à long terme pour une économie neutre pour le climat - aspects liés à l'emploi** ☐ 10467/19.
Débat d'orientation

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la base du questionnaire de la présidence qui figure dans le document 10467/19. Les délégations ont mis en lumière la nécessité de préparer les travailleurs à une transition vers une économie plus propre, y compris par la reconversion des personnes affectées par la transition. Plusieurs délégations ont évoqué le lien avec le CFP et la nécessité d'allouer des ressources de l'UE à la transition. M^{me} Thyssen, membre de la Commission, a noté que le rapport 2019 sur les développements intervenus dans le domaine de l'emploi et dans le domaine social en Europe est centré sur la durabilité.

La présidence a conclu que l'UE devrait jouer un rôle moteur dans la transition vers une économie neutre pour le climat; la transition devrait être perçue comme une occasion d'améliorer la compétitivité européenne et il y a lieu de sensibiliser les citoyens européens à l'importance de la transition et de les en convaincre.

Divers

6. **Développements intervenus au niveau international en matière de politique de l'emploi et de politique sociale** ☐ 10781/19.

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission

☐ Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)

☐ Sur la base d'une proposition de la Commission

Déclarations relatives aux points "B" législatifs figurant dans le document 10662/19

Concernant le **Semestre européen 2019**
point 4 de la liste Recommandations concernant les programmes nationaux de réforme pour
des points "B" : 2019 à l'intention de chaque État membre

DECLARATION DE LA HONGRIE

**"DECLARATION DE LA HONGRIE
SUR LA RECOMMANDATION DU CONSEIL CONCERNANT LE PROGRAMME
NATIONAL DE REFORME DE LA HONGRIE POUR 2019 ET PORTANT AVIS DU
CONSEIL SUR LE PROGRAMME DE CONVERGENCE DE LA HONGRIE POUR 2019"**

"Les déclarations concernant le pouvoir judiciaire hongrois sont inspirées par des motifs politiques, biaisées et ne reflètent pas la réalité, l'environnement législatif pertinent n'ayant pas connu de changement au cours de la période considérée. En outre, le texte échoue à établir en quoi les questions mises en lumière présentent un intérêt direct pour les objectifs du Semestre européen, et porte ainsi atteinte à la crédibilité du processus.

En conséquence, les recommandations concernant l'indépendance de la justice et l'accès aux informations sont injustifiées, non étayées et, partant, inacceptables. Elles ne sauraient constituer la base d'un dialogue constructif sur la politique économique et ne sont pas propices pas une véritable appropriation politique.

De telles recommandations ne servent pas les objectifs du processus du Semestre européen et doivent être évitées à l'avenir.

Les modifications proposées par la présidence finlandaise ne permettent pas de corriger les défauts fondamentaux des recommandations. Le texte contient toujours un jugement de valeur qui n'est pas étayé par les faits et va bien au-delà du champ d'application matériel du Semestre européen.

Il en résulte que la présidence, à sa discrétion, soumet au Conseil un texte qui ne permet pas à la Hongrie de soutenir l'adoption de ses propres recommandations, celles-ci n'étant pas conformes aux contraintes juridiques et en termes de contenu du Semestre européen."